

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du 25 janvier 2012, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
 Monsieur Régis Sirois conseiller, siège no 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège no 2
 Monsieur Georges Roussel conseiller, siège no 3
 Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège no 4
 Monsieur Georges H. Beaulieu conseiller, siège no 6

Madame Nathalie Plante, conseillère siège no. 5, est absente, absence motivée.

Les membres présents forment quorum.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Le maire récite la prière.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-01-23 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.
 2. Dossier « Offre d'achat presbytère »
 3. Période de questions
 4. Levée de la séance.

Adoptée

2. DOSSIER « OFFRE D'ACHAT PRESBYTÈRE »

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici n'a pas de locaux disponibles pour développer des projets communautaires ou de services;

CONSIDÉRANT qu'il est extrêmement important de préserver ce bâtiment qui est au cœur de la municipalité et de son histoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité gardera un bureau pour la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Mérici sous forme de bail emphytéotique;

CONSIDÉRANT que la municipalité soutiendra le projet de salle de spectacle à l'intérieur du bâtiment patrimonial (église) avec une subvention annuelle de 2 500\$ pour cinq (5) ans et qu'elle aidera sous différentes formes à la réalisation du projet;

POUR TOUTES CES RAISONS :

12-01-24 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un montant de 50 000.\$ pour l'achat du presbytère et du terrain dans le seul but de préserver et restaurer ce beau joyau de notre passé.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SESSION

12-01-25 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 24.

Adoptée

Alain Carrier, maire

Marielle Dionne,
Directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Carrier, maire